



Refus de badge aeroportuaire

Par **nono77500**, le **03/06/2015 à 14:55**

bonjour à tous rnrnJe viens de recevoir aujourd'hui une lettre de refus de badge aéroportuaire. Le motif invoqué : mauvais comportement. Est-ce un motif valable ou puis-je exercer un recours. Je tiens à préciser que je suis fiché au STIC pour un jugement où j'ai été relaxé, ayant subi des violences entraînant une ITT de 8 jours.rnrnMerci de vos réponses.rnrncordialement.

Par **moisse**, le **03/06/2015 à 15:05**

Toujours le fameux STIC et l'illégalité des décisions préfectorales.rnVoir ici comment exercer un recours, bien que la notification de la décision doit porter les voies de recours:rn<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/illegalite-refus-retrait-renouvellement-badge-14254.htm#.VW76vGAw9kg>

Par **aguesseau**, le **03/06/2015 à 18:40**

bjr,rnpetite précision par rapport à la réponse précédente.rnle refus à la demande de badge est pour mauvais comportement, il n'est pas dit explicitement que c'est le stic qui est à lui seul à l'origine de la décision de refus ce qui permettrait de faire annuler cette décision.rnsi le nom du demandeur figure dans le fichier stic, les services préfectoraux diligentent une enquête auprès des services de police ou de gendarmerie afin d'apprécier la réalité et la gravité des faits reprochés au demandeur.rnen cas de refus, le demandeur peut présenter ses observations aux services préfectoraux.rncdt

Par **moisse**, le **04/06/2015** à **07:03**

Certes, mais si vous suivez le lien indiqué, vous prendrez connaissance des décisions censurées par les tribunaux.
Elles sont rares bien sur, car peu de gens ont la pugnacité pour parcourir le chemin judiciaire.
Le STIC est un fichier corrompu dans lequel figurent aussi bien agresseurs qu'agressés.
Les services préfectoraux n'ont pas accès au STIC et passent donc par les FDO qui répondent "oui, cet individu est fiché".
Forcément il s'est fait voler sa voiture après avoir pris 3 gons dans la figure. Mais il est fiché.